

**REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE N° 5**


COMPTE-RENDU DU JEUDI 5 FEVRIER 2004

M. Dufour annonce que cette cinquième réunion plénière du Conseil de Développement sera empreinte d'émotion en raison des élections du Président et des membres du Bureau. M. Dufour revient sur cette première année de mise en route qui ne fut pas simple et assez chargée. Il rappelle que le Conseil de Développement a pour vocation d'aider les élus de la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans leurs réflexions.

M. Dufour annonce qu'il est très heureux de montrer les travaux réalisés par le Conseil de Développement à travers le travail des commissions constituées.

Groupe SANTE

Le premier travail achevé est celui du groupe de travail « Santé » présidé par Mme Paul. M. Dufour explique que Mme Paul va présenter le rapport qui devra être voté par l'assemblée puis transmis au Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour y donner suite. M. Dufour laisse la parole à Mme Paul qui aborde la présentation suivante :



**CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT DE
L'AGGLOMERATION
BOULONNAISE**

Groupe de travail « santé »

5 février 2004 Version 3

Les membres du groupe de travail :

- M. AMROUNI - Directeur Adjoint du CCASS de Boulogne Sur Mer
- Mme CATTO - CFDT - Antenne locale du Boulonnais
- M. le Dr CHARNEAU - Praticien Hospitalier - CH de Boulogne Sur Mer
- M. le Dr COLICHE - Praticien Hospitalier - CH de Boulogne Sur Mer
- M. CONDETTE - Pharmacien - Représentant du Conseil de l'Ordre
- Melle COURDENT - Assistante de Direction - CH de Boulogne Sur Mer
- Melle DAMIENS - Coordinatrice Programme Territorial de Santé
- M. DELATTRE - Directeur Adjoint - CH de Boulogne Sur Mer
- M. le Dr DEVOS - Praticien Hospitalier - CH de Boulogne Sur Mer



Les membres du groupe de travail :

- M. JOURDON - Kinésithérapeute - Administrateur du CHB
- M. LAMARRE - Directeur de la CPAM de Boulogne Sur Mer
- M. le Dr LEFEBVRE - Praticien Hospitalier - CH de Boulogne Sur Mer
- M. LESAFFRE - Vice-Président de la CAB
- M. le Dr OUADAH - Pneumologue - CMCO - Saint-Martin les Boulogne
- Mme PAUL - Directeur - CH de Boulogne Sur Mer
- M. SUZANNE - Directeur Adjoint de la CPAM de Boulogne Sur Mer
- Mme le Dr VANNELLE - Médecin Généraliste.

**ORGANISATION DES
TRAVAUX DU GROUPE**

5 réunions d'avril à novembre 2003

LES RESULTATS DES TRAVAUX DU GROUPE

- Des propositions pour un programme stratégique « santé » de l'Agglomération.

LES PROPOSITIONS

répondent à 8 objectifs :

- **1** – **Éduquer** les citoyens en matière de santé et **développer la prévention**.
- **2** – **Se préparer au vieillissement** de la population et au besoin grandissant de **structures d'aide**.
- **3** – **Coordonner les structures et les acteurs**, et compléter les **maillons manquants de la prise en charge**.
- **4** – Constituer un **pôle de référence** en matière de santé.

LES PROPOSITIONS

répondent à 8 objectifs :

- **5** – Apporter des solutions aux problèmes de **démographie des professionnels de santé** et aider ces professionnels à se fixer sur notre territoire.
- **6** – S'attaquer à des **problèmes émergents de santé publique**.
- **7** – Étudier les **facteurs d'environnement** préjudiciables à la santé, spécifiques au territoire.
- **8** – Identifier les possibilités de **création d'activités périphériques à la santé**.

1 - EDUQUER LES CITOYENS EN MATIERE DE SANTE ET DEVELOPPER LA PREVENTION

- **Sous-objectifs :**
 - **développer** mais surtout **assister** et **coordonner** les actions et les acteurs,
 - **cibler, donner de la puissance et de la pérennité** aux actions,
 - **communiquer de manière professionnelle et en continu** sur le thème de la santé (ex : chaîne de TV locale, Page Santé dans le Journal de l'Agglomération),
 - **se rapprocher** des citoyens par une action de proximité et au quotidien,
 - **augmenter le recours précoce aux soins**.

1 - EDUQUER LES CITOYENS EN MATIERE DE SANTE ET DEVELOPPER LA PREVENTION

- **Leviers :**
 - **une maîtrise d'œuvre d'ensemble** en matière d'éducation et de prévention, cadrée par une politique générale (comité de pilotage),
 - **des Maisons de Santé** intégrées aux quartiers, ayant pour mission d'appliquer des programmes de santé.
- **Compétences requises :** médicale, paramédicale, éducative, professionnels de la communication.
- **Missions de la maîtrise d'œuvre :**
 - coordonner les actions et les promoteurs d'actions,
 - assister les promoteurs,
 - développer et harmoniser la communication en matière de santé,
 - donner une cohérence locale à la démarche d'éducation / prévention / communication,
 - mobiliser les acteurs (sur des axes identifiés comme prioritaires).

2 - SE PREPARER AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET AU BESOIN GRANDISSANT DE STRUCTURES D'AIDE

- **Sous-objectifs :**
 - **éduquer le grand public** à l'accompagnement du grand âge,
 - **maintenir les personnes âgées au domicile** et adapter l'ergonomie du logement,
 - **coordonner les interventions** des acteurs autour de la personne âgée,
 - **diversifier les structures** de prise en charge et d'aide,
 - s'adapter au développement de la **maladie d'Alzheimer**,
 - **accompagner le traumatisme de l'entrée en institution** de la personne âgée. Améliorer l'image des établissements d'accueil
 - **prévenir la maltraitance**.
- **Leviers :**
 - installer le **CLIC** en pilote du programme,
 - s'intégrer dans le **plan gouvernemental « vieillissement et solidarité »**,
 - compléter l'offre de **places de SSIAD et d'hébergement temporaire** de personnes âgées
 - médicaliser et **adapter les Maisons de Retraite**,
 - créer des **structures adaptées aux patients Alzheimer**,
 - créer un **pôle de référence « MEMOIRE »**,
 - ouvrir la **consultation médicosociale hospitalière**,
 - **former les familles d'accueil**,
 - assurer une **veille qualitative**, en lien avec la DDASS, sur les différents services offerts aux personnes âgées,
 - créer des **Maisons de Santé de quartier**.

■ Acteurs :

- le Réseau CLIC → pilote du programme,
- les structures d'aide à domicile,
- le Conseil Général,
- la CPAM,
- l'État,
- les structures (Maisons de Retraite, foyers),
- l'OPHLM.

Lien avec le volet habitat de la CAB.

3 - PROMOUVOIR LA COORDINATION DES STRUCTURES ET DES ACTEURS AUTOUR DU PATIENT ET COMPLETER LES MAILLONS MANQUANTS DE LA PRISE EN CHARGE

■ Sous-objectifs :

- **maintenir les patients au domicile** et assister les familles,
- **créer les outils de la coordination des interventions** auprès du patient,
- **impulser le développement des Réseaux** et leur donner une **cohérence locale** (diabétologie, gérontologie, soins palliatifs, ...),
- créer les **outils de la coordination des intervenants** auprès du patient,
- **pallier à des manques de prise en charge** : personnes handicapées, ...

■ Leviers :

- créer et développer une structure d'**hospitalisation à domicile**,
- créer **des structures pour adultes handicapés** (Maison d'Accueil Spécialisée, Foyer pour adultes médicalisé),
- renforcer les **liens Ville-Hôpital** afin d'optimiser les hospitalisations et le retour au domicile,
- créer la **Maison Médicale de garde**,
- coordonner localement le développement des Réseaux par une **maîtrise d'œuvre d'ensemble**,
- définir et mettre en place une **politique locale du système d'information autour du patient**,
- s'inspirer d'**expériences d'autres territoires et d'expertises** afin d'imaginer de **nouveaux modes d'organisation et de prise en charge** (ex : soins palliatifs au domicile),
- **consulter la population et les acteurs de santé** sur leurs besoins en matière d'organisation ou de structures.

4 - CONSTITUER UN POLE DE REFERENCE EN MATIERE DE SANTE

■ Sous-objectifs :

- désengorger les établissements de soins de la médecine générale afin de concentrer leurs moyens dans les **disciplines spécialisées**,
- créer des **pôles médicaux de référence** sur le littoral :
 - ◆ le pôle « **cancer** » (public/privé),
 - ◆ le pôle « **cardiologie** » (public/privé),
 - ◆ la **Procréation Médicalement Assistée** (public/privé),
 - ◆ le **Centre de la Mémoire et l'Urgence Neurovasculaire**,
 - ◆ l'**insuffisance rénale**.

■ Leviers :

- doter les établissements de soins d'**équipements de référence** (Radiothérapie, Tep, ...),
- recruter des **médecins spécialisés** sur la base de **projets motivants** et les maintenir sur le territoire,
- constituer des **équipes médicales spécialisées stables et structurées**,
- **véhiculer le concept** de pôle de référence médical et de santé boulonnais.

5 - APPORTER DES SOLUTIONS AUX PROBLEMES DE DEMOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS DE SANTE ET AIDER CES PROFESSIONNELS A SE FIXER SUR NOTRE TERRITOIRE

■ Sous-objectifs :

- créer de **fortes équipes médicales spécialisées attractives** en lien avec le CHRU de Lille,
- faciliter l'**accès aux études médicales et paramédicales** pour la population boulonnaise,
- faciliter l'**accès de la formation des cadres de santé**.

■ Leviers :

- créer une **antenne universitaire de formation médicale** (1ère année) avec l'appui de la Faculté de Médecine de Lille,
- créer un **Institut de Cadres de Santé**,
- renforcer le potentiel de formation de l'**IFSI** (Infirmiers - Aides-Soignants),
- former davantage d'**auxiliaires de vie**,
- rendre le **territoire attractif** pour le recrutement de cadres supérieurs.

6 - S'ATTAQUER A DES PROBLEMES EMERGENTS OU LATENTS DE SANTE PUBLIQUE

■ Sous-objectifs :

- maîtriser l'émergence des **troubles de santé mentale** et leur impact, social et économique,
- maîtriser le développement des **conduites addictives et des comportements à risque** : alcool, drogue, tabac,
- lutter contre la **maltraitance** (enfants, personnes âgées, femmes, ...).

■ **Leviers :**

- renforcer le nombre de **psychiatres** sur le territoire,
- vulgariser **la connaissance de la santé mentale** et rendre lisible et accessible les recours aux soins,
- communiquer sur le thème « **maltraitance et citoyenneté** »,
- créer des **points « écoute psychologique »**,
- conforter et coordonner les initiatives existantes notamment auprès du public jeune (cf. objectif 1),
- travailler à la création d'une structure départementale de **prise en charge des personnes anorexiques**.

7 - REPERER ET ETUDIER LES FACTEURS D'ENVIRONNEMENT PREJUDICIALES A LA SANTE, SPECIFIQUES AU TERRITOIRE

■ **Sous-objectifs :**

- **prévenir une catastrophe sanitaire**,
- participer à la politique de l'Agglomération en terme de **développement durable**,
- rendre le territoire **attractif en terme de qualité de vie**,
- repérer et surveiller les **risques collectifs en matière de santé**.

■ **Leviers :**

- études spécifiques de l'environnement local,
- coopération avec le groupe de travail « développement durable »,
- étude des logements indignes (habitat insalubre),
- études d'organismes experts.

8 - IDENTIFIER LES POSSIBILITES DE CREATION D'ACTIVITES PERIPHERIQUES A LA SANTE

■ **Sous-objectifs :**

- constituer un **vivier d'idées** de créations d'activités nouvelles en lien avec un secteur en forte évolution,
- **adapter l'offre locale** de services et de produits aux besoins des établissements, structures, particuliers, acteurs de santé.

■ **Quelques exemples :**

- le ramassage et le traitement des déchets de soins chez les particuliers,
- le matériel à usage unique = linge, biberons, ...
- la climatisation des établissements.

M. Dufour remercie Mme Paul pour la présentation du rapport et le travail de qualité réalisé. Il demande si l'assemblée a des questions. M. Lesaffre félicite Mme Paul et le groupe de travail « Santé » pour la qualité de leur travail et explique qu'il est frappé par deux points : tout d'abord la densité du facteur humain qui se traduit par la formation et le personnel nécessaires. La santé étant un domaine économique à part entière, elle potentialise l'économie et son poids est considérable. Il constate également un grand nombre d'interférences avec les problèmes rencontrés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais tels que l'habitat, la communication, l'éducation à la santé, l'université (cohérence de vue avec Lille). M. Lesaffre espère que la Communauté d'agglomération approuvera le rapport « Santé » car il influe sur la vie quotidienne de la population. En ce qui concerne la

vie universitaire, l'émergence d'un pôle santé dans le Boulonnais basé sur l'enseignement et la recherche est à envisager.

M. Paveau, Directeur du Centre de Gestion Universitaire de Boulogne-sur-Mer, précise qu'à Boulogne, le pôle recherche n'est pas très développé mais l'est plutôt à Berck-sur-Mer. Il serait donc difficile de faire le parallèle.

M. Etienne, CROS 59-62, interroge Mme Paul sur le moyen d'organiser le contrôle médical obligatoire pour les sportifs. Il constate qu'il n'existe qu'à Boulogne un centre médico-sportif où l'on prend rendez-vous et non dans les autres communes où l'on recherche des médecins spécialisés dont les consultations ne sont plus remboursées. Mme Paul explique que ce problème n'a pas été identifié comme un besoin, mais qu'elle prend bonne note de la question de M. Etienne qu'elle se permettra de recontacter à ce sujet.

Est également posée la question sur la recherche dans le cadre du croisement des activités et des industries agroalimentaires. Pourquoi ne pas envisager un pôle de recherche dans la nutrition et l'alimentation ?

M. Dufour remercie Mme Paul et les membres de la commission Santé. Il propose à l'assemblée de voter le rapport. Aucune opposition ni abstention ne sont constatées. Le rapport est donc adopté.

Groupe DEVELOPPEMENT DURABLE

M. Dufour passe la parole à M. Jury, Président de ce groupe de travail. M. Jury remercie les membres de son groupe pour leur participation active et les six mois de travail en progression constante. M. Jury présente les propositions de sa commission :

- des réunions mensuelles depuis juin 2003 ;
- 16 membres assidus et une réelle volonté de produire.

Trois actions majeures du groupe :

- à court terme : avis sur Boulogne 2020
 - o réalisé le 17 octobre 2003
 - o tâche très intéressante
 - o M. Jury précise que le groupe ressent le besoin d'avoir un retour d'expérience pour faire évoluer le dialogue entre le Conseil de Développement et la Communauté d'agglomération du Boulonnais.
- à moyen terme : élaboration d'une grille d'analyse pour juger les projets à venir au titre du développement durable. Il s'agit en quelque sorte d'un label à apporter à un projet qui respecte les principes de durabilité. M. Jury explique que la grille d'analyse va permettre d'apporter un plus à la réflexion et à l'élaboration d'un projet. Le groupe de travail souhaite participer à l'application d'un véritable projet dans l'agglomération tout en apportant sa vision sur le développement durable.

La grille d'analyse, c'est : une méthodologie simple pour passer au crible du Développement Durable tout projet structurant et une approche complémentaire et enrichissante. Mais la grille d'analyse n'est pas une méthodologie bloquante. Le souhait du groupe de travail est bien de pouvoir appliquer concrètement notre approche à un vrai projet.

- à long terme : travail sur un agenda 21 local. L'ambition du groupe est de montrer aux élus décideurs l'effet vertueux d'une telle démarche. La volonté est de profiter d'un pays qui doit conjuguer pour son développement futur l'activité industrielle et l'activité touristique. M. Jury informe l'assemblée que l'agenda 21 va faire évoluer durablement le pays. Il souhaite se rendre dans des villes qui ont

l'expérience et réussir à convaincre et être entendu par les élus communautaires pour développer la culture et le tourisme dans le Boulonnais.

M. Dufour remercie M. Jury et les membres de son groupe « Développement Durable ».

Groupe PROMOTION - COMMUNICATION

En l'absence de Mme Freté, Présidente de ce groupe, excusée, M. Dufour cède la parole à M. Barrois, membre du groupe « Promotion – Communication ». M. Barrois rappelle que cette commission comprend dix membres qui ont de l'expérience et de l'intérêt pour la communication dans l'agglomération boulonnaise. M. Barrois explique que ce groupe a deux rôles principaux : la communication interne à destination des habitants de la CAB et la communication externe, c'est-à-dire construire et diffuser une image positive du Boulonnais à l'extérieur du territoire de la CAB pour favoriser le tourisme.

La première action du groupe a été d'émettre un avis sur le projet d'agglomération *Boulogne 2020*. La seconde question est de savoir si le Conseil de Développement et son rôle sont bien connus. M. Barrois explique que l'action de son groupe consiste à se nourrir des actions des autres commissions mais aussi de comparer d'autres conseils de développement pour obtenir des références en communication, de s'en inspirer et de faire mieux. La prochaine étape du groupe est de mettre en œuvre les résultats obtenus de ces investigations. Tout d'abord, il s'agit de choisir un logo comme moyen d'identification du Conseil de Développement. Cette action devrait se concrétiser avant Pâques. M. Barrois conclut en ajoutant que la commission « Promotion-Communication » se veut être le facilitateur, le promoteur, le poil à gratter du Conseil de Développement et donc de l'agglomération boulonnaise.

M. Dufour remercie M. Barrois pour son intervention ainsi que les membres de son groupe de travail.

Groupe TOURISME

En l'absence de M. Vallette, Président du groupe de travail « Tourisme », c'est M. Desomer qui se propose de présenter l'état d'avancement de cette commission. M. Desomer rappelle que le groupe est composé de dix membres dont notamment le Comité Départemental de Tourisme, l'Agence de Développement Touristique et Culturel de la Côte d'Opale, Nausicaà, Boulogne Développement Côte d'Opale, Eurotunnel...

L'une des actions du groupe est de définir le souhait de positionnement de la Communauté d'agglomération dans le tourisme boulonnais. Cela se traduit par la recherche d'un tourisme de valeur qui doit se faire dans une politique de développement durable. Le groupe a besoin d'une organisation opérationnelle visant à accentuer la promotion du tourisme à l'échelle du territoire, maîtriser le foncier et profiter du pôle Nausicaà en y créant un pôle d'informations pour accroître la promotion. Cependant certaines critiques ont été faites concernant le tourisme sur l'agglomération qui se traduit parfois simplement en animation locale ou municipale.

M. Desomer informe l'assemblée que M. Jean-Pierre Pont, Conseiller Régional, Maire de Neufchâtel-Hardelot et Vice-Président au tourisme de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, a été invité à la dernière réunion du groupe. La passerelle entre Conseil de Développement et Communauté d'agglomération commence à se construire. De plus, M. Desomer ajoute qu'un membre du groupe de travail « Tourisme » sera également invité à la prochaine Commission Tourisme de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

M. Dufour remercie M. Desomer et précise que les groupes de travail progressent à un niveau différent mais que chacun apportent un état d'avancement de leurs travaux intéressants.

Groupe *PORT*

M. Dufour cède la parole à M. Evrard, Président de cette commission. M. Evrard explique que les membres du groupe sont des représentants de l'industrie du littoral (pêche industrielle, artisanale, transmanche, Banque de France...). Depuis la fermeture de la Comilog, il existe un réel problème social dans le port et il a fallu réorganiser la main d'œuvre portuaire locale en raison des licenciements. A l'issue du plan social Comilog, les hypothèses émises trouveront des réponses d'ici fin mars. Les entreprises cherchent à retrouver un équilibre financier et la situation devrait s'améliorer à partir de l'été 2004. C'est à ce moment que la commission « Port » du Conseil de Développement pourra commencer à se réunir.

Groupe « *COMILOG* » (*Economie et Relations Sociales*)

M. Dufour informe l'assemblée que quelques membres du Bureau du Conseil de Développement ont rencontré MM. Lengagne, Lesaffre et Parenty le 12 janvier dernier. Cette réunion fut très intéressante et il a été jugé nécessaire d'organiser de telles rencontres régulièrement afin de communiquer l'avancement des travaux du Conseil de Développement. M. Dufour ajoute que le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, M. Lengagne, souhaite que le Conseil de Développement s'implique dans la réflexion sur les conséquences et le devenir de l'agglomération face à l'arrêt de la Comilog.

M. Dufour passe la parole à M. Ducrocq, Président de la commission « Economie et Relations Sociales ». Avec l'émergence du groupe « Comilog », ce dernier propose une réflexion. M. Ducrocq explique que le groupe « Comilog » n'existe pas encore et qu'il envisage pour la mise en place du groupe, tout d'abord, de consulter les partenaires qui ont déjà commencé à travailler sur « l'après-Comilog » puis voir comment s'inscrire dans les processus en cours et mettre le Conseil de Développement à contribution de ces travaux de manière utile, pertinente et peut-être parfois dérangement mais dans le but commun de favoriser un avenir plus gai.

M. Ducrocq ajoute que le Conseil de Développement ne participe à la réflexion que si cela est souhaité. Dans le cas contraire, le Conseil se retirera de la démarche. M. Dufour demande si l'assemblée a des questions sur ce sujet important.

M. Evrard intervient et trouve l'idée de M. Ducrocq très intéressante. Il précise que le site de la Comilog est situé sur un terrain qui est du domaine public maritime pour encore 30 ans et qui a été mis en concession par l'Etat à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne-sur-Mer Côte d'Opale. La commission « Port » devra réfléchir aux axes de réflexion pour le développement de cette zone.

M. Baillieu, Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie, tient à ajouter qu'il approuve la méthodologie de M. Ducrocq et qu'il est nécessaire que la commission « Port » s'implique également dans l'action. Il ajoute que celle-ci ne pourra être que positive car les membres de ces groupes sont des spécialistes. M. Baillieu revient sur l'étude dont la Chambre de Commerce et d'Industrie est maître d'ouvrage (avec, en appui, le bilan du contrat de plan volet portuaire 2000-2006) concernant l'opération sur le port de Boulogne et la prospective de trafics qui peuvent être captés par Boulogne-sur-Mer.

M. Ducrocq aborde la question de la composition du groupe de travail « Comilog » et va faire appel à des groupes de personnes pertinents. Il ajoute que les décisions qui seront prises et mises en place dans les années à venir auront leur effet dans vingt ans. Il pense qu'il ne faut pas rester bloqué mais au contraire il faut tout d'abord tirer profit de la liberté qu'a le Conseil de Développement de regarder les choses et ensuite voir les possibilités légales d'appliquer les opportunités. M. Dufour remercie M. Ducrocq pour son intervention.

Groupe AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Dufour explique que M. Bauchot a repris la présidence de cette commission suite au départ de M. Vazelle. En l'absence de M. Bauchot, M. Dufour cède la parole à M. Desomer.

M. Desomer informe l'assemblée que le groupe s'est réuni deux fois depuis l'arrivée de M. Bauchot. Il explique qu'à partir d'un recensement d'informations territoriales et géographiques, chaque membre émet des propositions qui sont mises en commun dans le but de dégager les grands axes d'un schéma de cohérence territoriale pour l'agglomération boulonnaise, qui pourrait être appelé « pré-SCOT ».

Le problème majeur dans le Boulonnais de l'offre foncière est évoqué. M. Bauchot donne l'exemple de jeunes ménages à deux salaires qui sont exclus des conditions actuelles du marché foncier. Il n'existe pas de friches lotissables et les coûts de foncier sont très élevés, jusqu'à 20 000 FF le mètre carré, dus notamment à la pression des promoteurs.

Au niveau du transport, le groupe formule le souhait de voir pousser la desserte ferroviaire Dunkerque - Calais - Boulogne - Le Touquet - Berck. Dans le cadre de l'élaboration du SCOT de Dunkerque, un tram est prévu jusqu'à l'extrême ouest de l'agglomération. Pourquoi ne pas envisager de développer la ligne jusqu'au Calais et le Boulonnais d'autant que la desserte par autocar Boulogne-Calais-Dunkerque n'est pas adaptée au développement du littoral.

En ce qui concerne les forages d'eau, il est expliqué qu'ils ne présentent aucune contrainte pour le développement de l'agglomération. Par ailleurs, les membres de cette commission pensent que le développement industriel devra privilégier un fort ratio d'emplois par hectare en raison de l'exiguïté des zones foncières du territoire. L'ordre du jour de la prochaine réunion portera sur le développement de l'habitat et des activités, le développement durable et transports publics, les services publics et commerces et le respect des zones naturelles et développement touristique.

M. Dufour remercie M. Desomer et félicite M. Bauchot pour la qualité de son travail.

Groupe TIC

M. Piau, Président de la commission, explique qu'une enquête portant sur les usages actuels et potentiels de l'internet haut débit a été menée par des étudiants en complément d'une étude de la Communauté d'agglomération et de la Chambre de Commerce et d'Industrie. 500 habitants de l'agglomération boulonnaise ont été interrogés et les résultats de ces interviews ont été communiqués lors d'une conférence le 16 janvier 2004. Lors de la prochaine séance plénière, M. Piau présentera ces résultats et des propositions à soumettre à la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

M. Dufour félicite M. Piau pour la qualité du travail de son groupe.

Il aborde maintenant le point sur les membres du Conseil de Développement.

Il rappelle que, conformément au règlement intérieur, article 2.2.2.b : *En cas d'absence d'un membre du Conseil de Développement (sans excuse d'absence reçue antérieurement à la réunion) à plus de la moitié des réunions sur une période d'un an, sans motif grave d'ordre personnel ou familial, le Bureau propose à l'assemblée consultative de le considérer comme démissionnaire d'office. La perte du droit électoral entraîne également une démission d'office.* A ce titre, huit membres titulaires ont reçu un courrier les informant qu'ils perdaient leur statut de membre titulaire du Conseil de Développement. M. Dufour explique que cette année le taux de présence a même été baissé à 25 % de présence au lieu de 50 % et il estime donc que les 8 personnes en question ne semblent pas concernées par le rôle du Conseil de Développement.

M. Dufour demande s'il y a des remarques sur cette décision, puis demande s'il y a des oppositions et des abstentions. Aucune main levée dans l'assemblée. Dès lors, M. Dufour déclare que ces personnes perdent leur place de membre titulaire. M. Dufour demande si l'assemblée souhaite rendre public le nom de ces 8 membres. Aucune main levée. M. Dufour décide donc de garder l'anonymat de ces personnes.

M. Dufour informe l'assemblée de la démission d'un membre titulaire, M. Piau, Directeur de l'agence France Télécom de Boulogne qui part en retraite ; France Télécom qui va naturellement proposer la candidature d'un nouveau membre.

M. Dufour suggère de soumettre au vote des membres titulaires uniquement, les membres associés n'ayant pas le droit de vote, les candidatures des nouveaux membres associés suivants :

- M. Guy Farrugia, Président du CJD et de la société « Les Entrées de la Mer » ;
- M. Emmanuel Poulain, Entreprise « Scieries du Boulonnais », proposé par M. Claude Prudhomme, Président de la Communauté de communes de la Région de Desvres, pour M. Dufour, c'est une candidature intéressante pour le futur Conseil de Développement du Pays Boulonnais ;
- M. Hervé Piau, Directeur de l'agence France Télécom de Boulogne-sur-Mer, qui passe du statut de membre titulaire à membre associé en raison de son départ en retraite ;
- M. Michel De Rosny, agriculteur à Saint-Martin-Boulogne.

M. Dufour demande s'il y a des remarques sur la liste de ces nouveaux membres associés, puis demande s'il y a des oppositions et des abstentions. Aucune main levée dans l'assemblée. M. Dufour déclare ces personnes membres associés.

M. Dufour propose des candidatures de membres titulaires en remplacement de ceux dont la présence n'a pas atteint les 50 % aux réunions plénières :

- M. Marcel Binoit, Directeur de Logis 62 ;
- M. Philippe Aye, Directeur de la Maison de Retraite Gaston Houzel ;
- Mme Catherine Blanc, Directrice du Centre de Promotion Sociale ;
- M. Daniel Evrard, Directeur de Boulogne Forest Terminal, Président du groupe de travail « Port » ;
- M. Alain Laurent, Président de la Commission technique de l'association Cobaty Côte d'Opale.

M. Dufour demande s'il y a des remarques sur la liste de ces nouveaux membres titulaires, puis demande s'il y a des abstentions. Aucune main levée dans l'assemblée. M. Dufour déclare ces personnes membres titulaires.

Ensuite, M. Dufour propose au vote des membres titulaires une modification du règlement intérieur stipulant que les présidents des groupes de travail deviennent automatiquement, durant toute la durée de leur fonction de président, membre titulaire. Le cas de M. Piau est évoqué : étant devenu membre associé en raison de son départ en retraite de chez France Télécom mais conservant son titre de Président du groupe de travail « T.I.C. », M. Piau retrouverait donc son statut de membre titulaire. M. Dufour demande s'il y a des remarques sur cette modification du règlement intérieur, puis demande s'il y a des oppositions et des abstentions. Aucune main levée dans l'assemblée. M. Dufour déclare la modification du règlement intérieur acceptée.

En dernier lieu, M. Dufour passe aux élections du Président et du Bureau du Conseil de Développement et en explique le déroulement.

Selon le règlement intérieur :

- article 3-2-1 : *les membres du Conseil de Développement désignent le nouveau Président de l'assemblée consultative suivant les modalités d'élection qui auront été définies en cours de période transitoire par les membres du Conseil de Développement*
- article 3-3-1 : *les membres du Conseil de Développement pourront désigner le nouveau Bureau de l'assemblée consultative suivant les modalités d'élection qui auront été définies en cours de période transitoire par les membres du Conseil de Développement.*

La période transitoire ayant couru jusque cette réunion plénière, M. Dufour propose de choisir ce soir les modalités d'élections et de procéder au vote dans la continuité. Les membres titulaires doivent définir les modalités des élections. M. Dufour précise, qu'une fois le Bureau dissous, le doyen de l'assemblée (en l'occurrence M. Choain) demande les candidatures à la présidence. M. Dufour demande si quelqu'un est contre le déroulement de l'élection du Président. Aucune main levée dans l'assemblée.

M. Dufour poursuit donc son explication quant à l'élection des membres du Bureau. Il propose deux méthodes :

- soit une première méthode selon laquelle le Bureau sortant est proposé pour être renouvelé ;
- soit une seconde méthode où un appel de candidature est effectué.

M. Dufour demande l'avis des membres titulaires. La première solution reçoit trois oppositions et aucune abstention. La seconde ne reçoit ni opposition ni abstention. C'est donc la seconde méthode qui est choisie. Les élections sont donc lancées, M. Dufour laisse la parole à M. Choain, doyen de l'assemblée.

M. Choain demande les candidatures à la présidence. Seul M. Dufour se propose. M. Desomer liste les membres titulaires qui peuvent voter. L'assemblée procède au vote à main levée. 18 membres sont pour l'élection de M. Dufour. M. Choain demande s'il y a des oppositions. Aucune main levée dans l'assemblée. M. Choain demande s'il y a des abstentions. M. Dufour lève la main. M. Choain déclare donc M. Dufour Président du Conseil de Développement.

M. Choain cède sa place à M. Dufour qui remercie les membres de l'avoir réélu. M. Dufour déclare que le Conseil de Développement veut faire avancer et aboutir les projets et qu'il contribue à ce que l'agglomération soit un consensus d'accords pour que tous ensemble oeuvrent pour une agglomération d'exception.

M. Dufour procède maintenant à l'élection des membres du Bureau. Il déclare représenter les membres du Bureau sortant qui sont absents de la réunion et propose leur candidature car il est convaincu que ceux-ci souhaitent renouveler leur mandat (il s'agit de MM. Vallette, Bauchot, Giraud, Deman). Il demande s'il y a d'autres candidatures. Mme Marie-Christine Paul, M. Marc Choain, M. Denis Guérin, M. Guillaume Morlet, M. Daniel Evrard, M. Jean-Claude Jury et M. Yves Ducrocq lèvent la main.

M. Jean-François Perrin, membre du Bureau sortant, déclare que, travaillant à Arras, il lui est difficile de se libérer et de participer pleinement aux travaux du Bureau.

M. Dufour rappelle la modification du règlement intérieur, qui a été votée peu avant dans la réunion, qui stipule que les Présidents des groupes de travail deviennent automatiquement membres titulaires et invités aux réunions de Bureau pendant toute la durée de leur fonction de Président. C'est notamment le cas de M. Ducrocq qui, dès lors, ne fait plus acte de candidature au Bureau.

M. Dufour liste les membres du Bureau qu'il a retenus finalement : Mme Paul, M. Bauchot, M. Choain, M. Deman, M. Evrard, M. Giraud, M. Guérin, M. Jury, M. Morlet et M. Vallette.

M. Dufour demande s'il y a des remarques, des oppositions puis des abstentions. Aucune main levée dans l'assemblée. Dès lors M. Dufour déclare le nouveau Bureau du Conseil de Développement formé.

M. DUFOUR remercie les membres de leur présence et lève ensuite la séance.